

Image not found or type unknown



Contester la validite d'une cession des parts d'une sci

Par **michelchen**, le **06/04/2008** à **20:15**

L'administration judiciaire peut elle CONTESTER LA VALIDITE D'UNE CESSION DES PARTS SOCIALE D'UNE SCI; quand cette cession a été enregistrée aux impôts le 03-décembre-2006; depuis l'administration fiscale n'a pas utilisé son droit de redresser fiscalement avec le maximum de recul de 3 ans.

mon adresse email est
parisb2b@gmail.com